

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0038356

NP 20782

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6403 Société : R. A. M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : RAJBAR BOUCHTA B.

Date de naissance : 27/02/1967

Adresse : 1a Rue ANVENS CASA

Tél. : 0634672020 Total des frais engagés : 1600 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/01/2020

Nom et prénom du malade : RAJBAR ADAM Age: 12

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ~~me de refact 026~~

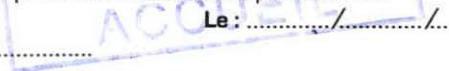
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/07/2020	Gr		200	Dr. Abdelhak BONCHTA OPHTMOLOGISTE 79, Rue Ben Abdellah Casablanca T: +212 52 45 0522 47 14 72

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Dr. HASSAN BEN ABDERRAHMANE Opticien - Optometriste 18 AV My Lyautey B.P. 93 85 93 06 62 Signature : 02/01/2023	02/01/2023	0000				140,- 00 DT

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OT.

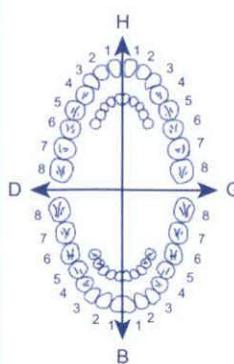
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca  
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافي  
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطايف الأول - الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca , le ... 14 / 01 / 2020

الدار البيضاء ، في

BAJBAR . ADAM .

Lunettes p - VL lunettes tout droit.

OD : -0,25 (-2,25 à 2°).

OA : -0,25 (-3,50 à 167°).

STE NAKHL GALAXY OPTIC  
AIT LHAJ Dris  
Opticien Optométriste  
N°48 AV My Taher Ben Abdelkrim  
Cité La Resistance, Quarzazate  
TEF : 05 24 98 85 93 / 06 62 52 55 41

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
OPHTHALMOLOGISTE  
70, Rue Allal Ben Abdellah  
Casablanca  
Tel.: 0522 47 33 45 - 0522 47 14 72

# NAKHIL OPTIQUE



Cabinet N° 48, Av. My Taher, Ben Abdelkrim  
Cité la Résistance, Ouarzazate  
Tél: 05 24 88 85 93 - Gsm: 06 62 52 55 44 / 06 61 05 24 80

**FACTURE N° 02114**

Nom / Prénom: **Baybar**

**Adam**

Le: **22/07/2020**

Dr: **Abdelhaf**

**Bouchta**

VISION DE LOIN	VISION DE PRÉS
O.D: Cyl <b>-1,75</b> TEF <b>-52</b> Sph <b>-0,75</b>	O.D: Cyl ..... Sph .....
O.G: Cyl <b>-3,50</b> Spb <b>0,75</b>	O.G: Cyl ..... Sph .....
DÉSIGNATION	PRIX
Monture: <b>optique</b>	<b>700,00 Dhs</b>
Vere <b>dig AFN 1,6</b>	<b>700,00 Dhs</b>

Total: **1400,00 Dhs**

Montant en lettres: **Quatre mille**

Cachets, Signature

Sté NAKHIL OPTIQUE  
Opticien AIT L-HAJ Driss  
Optométriste My Taher Ben Abdelkrim  
Cité la Résistance, Ouarzazate  
N° 48 / Tel: 05 24 88 85 93 / 06 62 52 55 44  
IFN: 6992346

Patente N°: 47118527 - R.C N°: 346 / 190504 IFN: 6992346

CIN: N° 47118527 CNSS N°: 8977722 - ICE: 001776560000010